

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 mai 2012**

Décision n° **B-2012-3210**

commune (s) : Lyon 1er

objet : Cession des volumes 2 et 3 d'un immeuble de 3 niveaux, situés 12 bis, rue Burdeau, à la SCI Esmod Immo Lyon

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : jeudi 3 mai 2012

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : vendredi 11 mai 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Daclin (pouvoir à M. Philip), Mme Besson, MM. Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. David G. (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli.

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Barge, Charles, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 10 mai 2012**Décision n° B-2012-3210**

commune (s) : Lyon 1er

objet : **Cession des volumes 2 et 3 d'un immeuble de 3 niveaux, situés 12 bis, rue Burdeau, à la SCI Esmod Immo Lyon**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Les locaux situés au 12 bis, rue Burdeau à Lyon 1er, ont accueilli un central téléphonique puis le musée des télécommunications. Actuellement, ils sont inoccupés.

Ces locaux ont été acquis par arrêté de préemption du 29 novembre 2004 auprès de France Télécom pour accueillir un parc de stationnement. Ce projet a été entretemps abandonné. La Communauté urbaine de Lyon possédait déjà la parcelle AP 266 correspondant à la cour d'entrée.

Ces biens forment 2 volumes d'un immeuble de 3 niveaux et sont situés au-dessus d'un parking privé dont l'entrée se trouve rue du Jardin des Plantes, au niveau de l'entrée du tunnel routier rue Terme. Celui-ci, du fait de la topographie des lieux, se trouve à un niveau plus bas que l'entrée de l'immeuble, rue Burdeau.

La société Esmod International, qui propose un enseignement dans le domaine de la mode, est implantée dans le 6° arrondissement, dans un bâtiment qu'elle loue. Elle accueille actuellement environ 180 élèves. Esmod Lyon cherchant une implantation pérenne pouvant lui permettre de monter ses effectifs à 250 ou 300 élèves, souhaite acquérir les biens de la rue Burdeau.

Son implantation permettrait de créer un pôle de formation pour la mode sur les pentes de la Croix-Rousse, en synergie avec les activités déjà existantes comprenant, entre autre, le Village des créateurs, une boutique située passage Thiaffait qui est tenue par des étudiants de l'université de la mode ou le lycée de la Martinière.

Par la présente décision, il est proposé que la Communauté urbaine cède à la SCI Esmod Immo Lyon les volumes 2 et 3 de l'immeuble ayant pour assiette foncière les parcelles cadastrées AP 232, 266, 267 et 268, situées au 12 bis, rue Burdeau à Lyon 1er.

Pour ce faire, il est prévu la signature d'un compromis sous conditions suspensives, portant principalement sur le retrait par la société Orange des antennes téléphoniques présentes sur le site, sur le retrait par la Communauté urbaine des éléments répertoriés comportant de l'amiante (conduit EP sur façade dans la cour et plaques posées au sol dans la cour), sur l'obtention par l'acquéreur d'un permis de construire devenu définitif et sur l'obtention par lui d'un financement bancaire pour la totalité du montant de la vente.

Aux termes du compromis, la Communauté urbaine cédera les biens en cause à la SCI Esmod Immo Lyon, libres de toute location ou occupation, au prix de 1 500 000 €, conforme à l'avis de France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 19 décembre 2011 ;

DECIDE

1° - Approuve la cession à la SCI Esmod Immo Lyon, pour un montant de 1 500 000 €, des volumes 2 et 3 d'un immeuble de 3 niveaux, situé 12 bis, rue Burdeau à Lyon 1er, dans le cadre du renforcement de la filière mode création sur le premier arrondissement.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette totale correspondante sera imputée sur les autorisations de programme globales :

- P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° 0P06O2702,

- P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° 0P07O1756, le 7 février 2011 pour la somme de 15 000 000 € en dépenses.

4° - La somme à encaisser sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 1 499 800 € en recettes - compte 775 100 - fonction 824 - opération n° 0P06O2702,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 1 097 652,28 € en dépenses - compte 675 100 - fonction 824 - et en recettes : compte 211 500 - fonction 824 - opération n° 0P06O2702,

- produit de la cession : 200 € en recettes : compte 775 100 - fonction 824 - opération n° 0P07O1756,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 152,45 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 824 - et en recettes : compte 211 100 - fonction 824 - opération n° 0P07O1756.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mai 2012.